



## Les opinions sur les modes de garde des jeunes enfants Données CREDOC 2003

*Les Français considèrent en 2003 que lorsque les deux parents d'un jeune enfant travaillent l'assistante maternelle agréée est le mode d'accueil le plus « satisfaisant » (32 %), devant la crèche collective (25 %), la garde par les grands-parents (24 %) et la garde à domicile par une personne rémunérée (8 %).*

*Lorsqu'on interroge les parents d'un enfant âgé de moins de 6 ans, la faveur est plus élevée encore pour l'assistante maternelle agréée (43 %). La crèche collective est pourtant considérée par les Français comme la solution la plus bénéfique pour l'enfant (33 %), et la moins coûteuse (53 %). Mais elle est aussi perçue comme le mode de garde qui présente le plus d'inconvénients (34 %).*

*Sur un plan plus large, pour 87 % de la population les parents de jeunes enfants devraient pouvoir adapter ou moduler leur activité professionnelle. C'est l'arrêt temporaire d'activité d'un des deux parents (47 %) - la mère de préférence - qui arrive en tête des suffrages, devant la réduction des horaires.*

*Les attentes formulées à l'égard des pouvoirs publics sont cohérentes avec ces opinions. Les Français souhaitent d'abord des aides financières permettant un arrêt temporaire d'activité (32 %), puis des aides visant à compenser une réduction des horaires (27 %), avant toute prestation destinée à faciliter le recours à un mode de garde extérieur au foyer.*



Les modes de garde des jeunes enfants sont actuellement en cours de débat et d'expertise, notamment dans l'objectif de création d'une prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) réformant les prestations familiales dédiées à ce domaine (1).

Dans ce contexte il importe de savoir ce que les Français, et parmi eux les jeunes parents, souhaitent et ce qu'ils pensent des différentes options qui leur sont proposées. Les opinions, en la matière, peuvent être en partie modelées par l'offre d'équipements et de services, celle-ci étant inégalement répartie sur le territoire et inégalement accessible selon les capacités financières des familles. Elles peuvent être également fondées sur des valeurs personnelles portant sur ce qui est le meilleur pour l'enfant. Elles peuvent encore être façonnées par des décalages entre les attentes des parents et l'expérience des inconvénients qu'ils ont pu rencontrer.

L'enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français » du Centre de recherche pour l'étude et

l'observation des conditions de vie (CREDOC) - à laquelle participe depuis 25 ans la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) - a intégré début 2003 un ensemble de questions sur les modes de garde des jeunes enfants. Les opinions ainsi recueillies peuvent être comparées à celles exprimées dans les vagues précédentes de l'enquête.

### Adapter son activité professionnelle à la présence d'enfants

Début 2003 près de neuf Français sur dix (87 %) considèrent que, lorsque les deux parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable qu'ils puissent aménager leur activité professionnelle (interruption temporaire d'activité ou réduction des horaires). Leur préférence va vers l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents (47 %), plutôt que vers les solutions d'horaires réduits (40 %). Pour 12 % des Français seulement la meilleure solution est que les deux parents continuent à exercer leurs activités professionnelles, sans changement. Les réponses à ces questions sont assez stables depuis 1993.

## METHODOLOGIE

Depuis une quinzaine d'années, la CNAF a plusieurs fois fait poser des questions sur les modes de garde dans le cadre de l'enquête " Conditions de vie et Aspirations des Français " du CREDOC. Chaque année cette enquête permet de recueillir des données factuelles et des données d'opinion concernant les politiques familiales et sociales. Elle est réalisée, en face à face, auprès d'un échantillon de 2 000 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus.

Le thème de la petite enfance avait été traité spécifiquement dans la vague 1997 de l'enquête. Quelques questions avaient été plus ponctuellement intégrées dans le questionnaire les années suivantes. Pour 2003 la CNAF a fait intégrer une batterie d'interrogations permettant de mettre en lumière des évolutions ou de la stabilité dans les opinions.

Pour l'analyse, sont prises en compte les réponses de trois populations : les Français en général ; les personnes ayant eu et/ou ayant encore des enfants ; les personnes ayant, en 2003, encore au moins un enfant à charge âgé de moins de 6 ans. Dans l'échantillon constitué pour la vague 2003 de l'enquête, 73 % des personnes ont eu, au cours de leur vie, au moins un enfant. 15 % ont, en 2003, au moins un enfant de moins de 6 ans.

Qu'il s'agisse d'arrêt temporaire d'activité ou de passage à temps partiel, une majorité de la population pense toujours que ces aménagements doivent avant tout concerner la mère. Interrogés sur le parent qui, « de préférence », devrait adapter son activité, 65 % des réponses citent la mère. Sur dix ans, il n'apparaît pas d'évolutions majeures. Depuis 1993, il est rarissime que le père soit cité explicitement (jamais plus de 1% des réponses).

Éventuellement, on fait référence à celui des deux parents « qui a le salaire le plus bas » : mais s'il ne concernait que 24 % des réponses en 1993, ce choix stagne depuis 1994 à hauteur du tiers des citations environ.

### Le mode de garde le plus « satisfaisant » : l'assistante maternelle

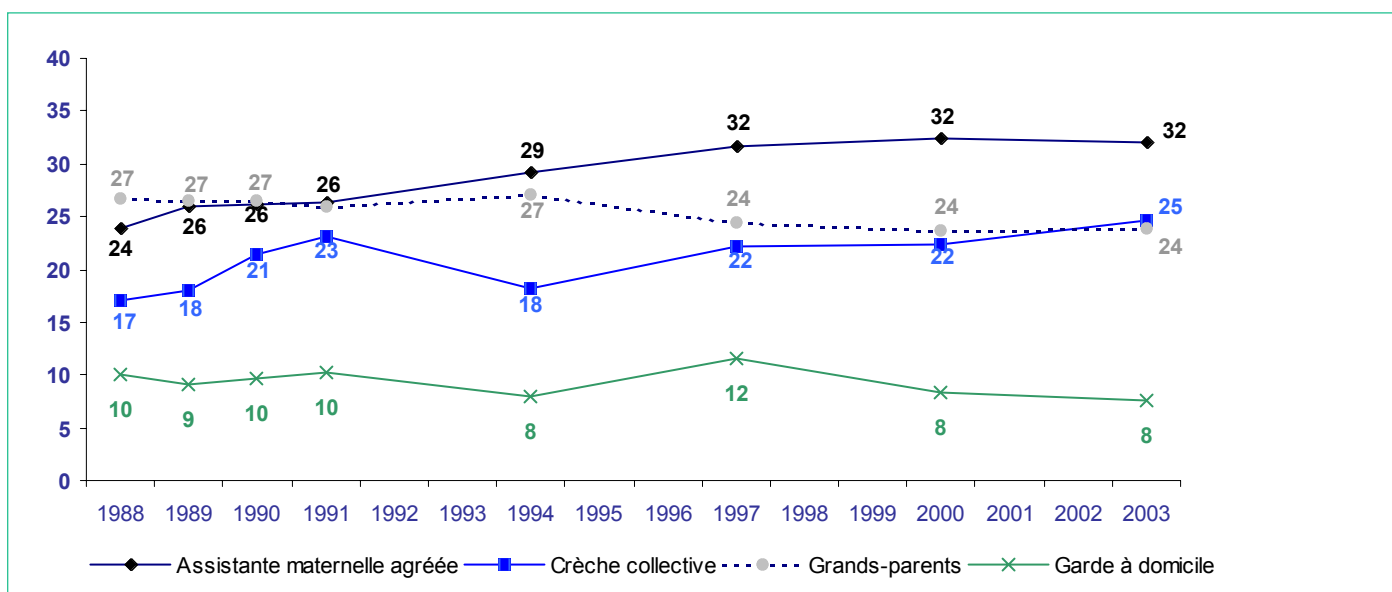
La solution jugée « la plus satisfaisante » pour faire garder le jeune enfant lorsque les deux parents travaillent est le recours à l'assistante maternelle agréée (32 % des suffrages), suivie de la crèche collective (25% des choix) et de la garde par les grands-parents (24 %). C'est la première fois, depuis que la question est posée (graphique 1), que la crèche supplante la garde par les grands-parents (2).

Les préférences des parents de jeunes enfants (moins de 6 ans) sont encore plus marquées. Pour eux, en 2003, la solution la plus satisfaisante est, de loin, l'assistante maternelle agréée (43 %). Chez ces jeunes chargés de famille, la garde par les grands-parents apparaît comme plus satisfaisante que l'accueil en crèche collective (23 % contre 19 %), ce qui n'était pas le cas en 2000 lorsque la question avait été posée pour la dernière fois.

### Le mode de garde le plus « bénéfique » pour l'enfant : la crèche collective

Lorsqu'il s'agit explicitement de l'intérêt de l'enfant (de ce qui est « le plus bénéfique » pour lui), l'assistante maternelle (27 % des suffrages) cède, aux yeux des Français, la place à la crèche collective (33 %). Ce mode de garde creuse d'ailleurs l'écart avec les grands-parents (27 %) en gagnant quatre points depuis 1997.

**Graphique 1 - Les quatre modes d'accueil jugés les plus satisfaisants pour un enfant en bas âge**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Note : la question a été posée en 1988, 1989, 1990, 1991, 1994, 1997, 2000 et 2003. Les autres modes de garde (nourrice non agréée, halte-garderie, crèche familiale) ne recueillent jamais plus de 5 % des suffrages en 2003.

Pour les personnes les plus directement concernées, à savoir les parents d'un jeune enfant, crèche collective et assistante maternelle agréée se situent au même niveau (un tiers des suffrages), devant la garde par les grands-parents (24 %) ou l'intervention à domicile d'une personne rémunérée (8 %).

**Le mode de garde le moins coûteux : la crèche collective**

La crèche collective reste indiscutablement le mode de garde le plus économique aux yeux des Français. Plus de la moitié d'entre eux (53 %) estiment qu'il s'agit du mode le moins coûteux pour les parents. 15 % d'entre eux considèrent que l'assistante maternelle est en fait la solution la moins onéreuse. 15 % encore jugent que c'est la nourrice non agréée. Évidemment, la garde par les grands-parents - *a priori* peu coûteuse - n'était pas proposée dans les différentes possibilités de réponses.

Ici encore, le classement des parents de jeunes enfants diffère très peu de celui de l'ensemble de la population. Les parents d'enfants âgés de moins de 6 ans considèrent à 51 % que la crèche collective est le mode de garde le moins onéreux, devant l'assistante maternelle agréée (22 %), la nourrice non agréée (16 %) et la garde à domicile par une personne rémunérée (6 %).

**Le mode de garde présentant le plus d'inconvénients : la crèche collective**

Si la crèche collective est citée comme le mode de garde le moins coûteux et le plus bénéfique pour l'enfant, les Français estiment néanmoins (34 %) que ce système présente « le plus d'inconvénients » (nombre d'enfants gardés, risques de contagion, inadaptation des horaires).

Sur ce plan, elle précède de peu la nourrice non agréée (26 % des citations), puis la garde par les grands parents (16 %). L'assistante maternelle agréée paraît être le mode de garde qui minimise les inconvénients : 7 % seulement des enquêtés mettent en avant ses défauts.

Le classement des parents de jeunes enfants confirme le sentiment que c'est la crèche collective qui présente le plus d'inconvénients (34 %), avant la nourrice non-agrèée (29 %), la garde par les grands parents (17 %), la garde à domicile (12 %) et l'assistante maternelle agréée (6 %).

**Synthèse des opinions**

Six ans après la dernière vague d'interrogations détaillées - en 1997 - sur les modes de garde, les conclusions n'ont guère changé. Alors même que, pour les Français, la crèche - dont l'offre est certainement loin de répondre aux attentes - apparaît toujours comme le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant et le moins coûteux pour les parents, elle ne se classe qu'en deuxième place du mode de garde « le plus satisfaisant ».

C'est toujours l'assistante maternelle agréée qui l'emporte en termes de satisfaction, non parce que c'est le mode le moins coûteux, mais probablement parce que c'est celui qui génère le moins d'inconvénients (tableau 1).

Le constat est le même, presque amplifié, chez les parents de jeunes enfants (tableau 2). La première place de l'assistante maternelle agréée y est confortée (43 %), sans doute parce que ce mode, avec une offre plus importante, suscite davantage de confiance quant au bien-être de l'enfant, et surtout peu d'inconvénients - même s'il paraît plus coûteux que la crèche.

**Tableau 1 - Jugements de l'ensemble de la population sur les modes d'accueil (2003)**

En %	Mode de garde le plus satisfaisant	Mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant	Mode de garde le moins coûteux	Mode de garde présentant le plus d'inconvénients
. Crèche collective .....	25	33	53	34
. Garde par les grands-parents .....	24	27	-	16
. Nourrice agréée .....	32	27	15	7
. Garde à domicile par une personne rémunérée ..	8	9	10	12
. Nourrice non agréée .....	3	3	15	26

**Tableau 2 - Jugements des parents d'enfants âgés de moins de 6 ans sur les modes d'accueil (2003)**

En %	Mode de garde le plus satisfaisant	Mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant	Mode de garde le moins coûteux	Mode de garde présentant le plus d'inconvénients
. Crèche collective .....	19	34	51	34
. Garde par les grands-parents .....	23	24	-	17
. Nourrice agréée .....	43	33	22	6
. Garde à domicile par une personne rémunérée ...	6	8	6	12
. Nourrice non agréée .....	2	1	16	29

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2003.  
 Note : les réponses « Ne sait pas » ne figurent pas dans le tableau.

**Tableau 3 - « Il existe aujourd'hui plusieurs types d'aides ou de services permettant aux parents de faire garder leurs jeunes enfants. Selon vous, lesquels les pouvoirs publics devraient-ils renforcer en priorité ? ».**

En %	Ensemble de la population	Dont : a un enfant âgé de moins de 6 ans
. Les aides financières pour compenser un arrêt temporaire d'activité professionnelle de l'un des deux parents .....	32	32
. Les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail de l'un (ou des deux) parent (s) .....	27	30
. Les aides pour les services d'accueil collectif (crèche collective, crèche familiale, halte garderie) .....	19	15
. Les aides financières pour faire garder son enfant à domicile .....	13	14
. Les aides financières pour recourir à une assistante maternelle .....	8	10
. Ne sait pas .....	2	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2003.

## Attentes vis-à-vis des pouvoirs publics

Qu'attendent les Français en matière d'aides aux parents d'un jeune enfant ? Ils souhaitent avant tout des aides financières permettant l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents : 32 % des choix en 2003, 34 % en 1997 (tableau 3).

L'attente d'aides financières visant à compenser une réduction du temps de travail (de l'un ou des deux parents) n'arrive pas très loin derrière (27 %, en croissance de quatre points depuis 1997). Ainsi, au total, 59 % des préférences visent des prestations permettant d'aménager le temps de travail des parents.

Ensuite seulement, les enquêtés préconisent des aides facilitant le recours aux modes d'accueil. L'accent est d'abord mis sur les modes d'accueil collectif type crèche ou halte garderie (19 % des choix en 2003, plus quatre points en six ans) ; puis sur les aides pour les gardes à

domicile (13 % des choix, avec une chute de sept points depuis 1997) ; enfin les aides pour les assistantes maternelles (8 %).

Les parents d'un jeune enfant privilégient également les aides permettant aux parents de prendre directement en charge l'enfant (62 %), plutôt que des aides facilitant une garde extérieure. Parmi les solutions d'accueil, les modes collectifs ont également leur préférence (15 %) mais, cette fois-ci, devançant de très peu les aides financières pour la garde des enfants à domicile (14 %) et celles permettant de recourir à une assistante maternelle (10 %).

**Julien Damon** ■  
CNAF - DSER  
**Patricia Crouette** ■  
CREDOC  
**Georges Hatchuel** ■  
CREDOC

## Notes

- (1) Voir le rapport, réalisé dans le cadre de la Conférence de la famille 2003, du groupe de travail « Prestation d'accueil du jeune enfant » présidé par Marie-Thérèse Hermange (rapporteurs Philippe Steck et Laurent Habert). Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp\\_ref=034000091&brp\\_file=0000.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=034000091&brp_file=0000.pdf)
- (2) La différence d'appréciation entre crèche et grands-parents n'est que d'un point, ce qui n'est pas statistiquement très significatif. La tendance, confirmant le propos, l'est davantage : plus trois points en trois ans pour la crèche, stabilité pour les grands parents.

**Directrice de la Publication**  
Annick Morel  
**Directrice de la rédaction**  
Virginie Madelin  
**Directeur-adjoint de la rédaction**  
Julien Damon  
**Rédactrice en chef et abonnements**  
Lucienne Hontarrède  
**Secrétaire de rédaction**  
Patricia Christmann  
**Maquettiste - mise en page**  
Ysabelle Michelet

**Contact**  
lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr  
Tél. : 01 45 65 57 14

**CNAF** - 23 rue Daviel  
75634 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 45 65 52 52

N° ISSN : 1638 - 1769

## Pour en savoir plus

- Crouette P. et Hatchuel G., « Opinions sur la politique des prestations familiales et sur les caisses d'Allocations familiales », Dossier d'Etude. Allocations Familiales, CNAF, n° 17, 2001.
- Damon J., *L'opinion des Français sur l'accueil des jeunes enfants, d'après les enquêtes réalisées par le CREDOC, Dossiers solidarité et santé*, 2000, n° 3, pp. 79-89.
- Leprince F., « **L'accueil des jeunes enfants en France. État des lieux et pistes d'amélioration** », rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille, 2003. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000070.shtml>
- Letablier M-T., Pennec S. et Büttner O., « **Opinions, attitudes et aspirations des familles vis-à-vis de la politique familiale en France** », rapport de Recherche du Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE), n° 9, 2003. Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cee-recherche.fr/fr/publicationspdf/03rapp09.pdf>.
- « Modes de garde, modes d'accueil : quelles évolutions ? », *Informations sociales*, 2002, n° 103.

